



PREFET
ADMINISTRATEUR SUPERIEUR
CHEF DU TERRITOIRE
DES ILES WALLIS ET FUTUNA

Le Secrétariat permanent pour le Pacifique du Ministère des affaires étrangères lance un **second appel à projets** financé par le « Fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique », Fonds Pacifique pour l'année 2019.

- Compte tenu des crédits disponibles, **cette seconde sélection sera limitée à environ quatre ou cinq projets parmi l'ensemble des projets déposés**, selon le montant des cofinancements sollicités et accordés (le cofinancement moyen d'un projet par le Fonds Pacifique est d'environ 30 000€, soit 3,5 millions de Fcfp).

Cet appel à projets s'adresse aux acteurs institutionnels et interlocuteurs de la société civile, identifiés comme porteurs de projet éventuels à Wallis et Futuna. Sont éligibles, les projets ayant vocation à **« développer la coopération régionale avec les Etats océaniques tout en contribuant à l'insertion régionale des trois collectivités françaises du Pacifique »**.

Ce dernier point est déterminant et votre projet devra clairement favoriser cet objectif tout en répondant aux critères énoncés ci-après.

I-Priorités thématiques :

En termes de contenu, votre projet devra répondre à l'une des thématiques suivantes :

- ↳ Permettre aux collectivités françaises d'être associées à **la lutte contre le changement climatique et la préservation des risques de catastrophes** ;
- ↳ **Projets à caractère économique** (études de faisabilité, études d'impact, actions de formation) mettant en œuvre le savoir-faire des collectivités françaises ou leur bénéficiaire ;
- ↳ **Projets de sécurité sanitaire** (lutte contre les maladies endémiques) et **projets de sécurité alimentaire** (gestion des ressources halieutiques, actions à fort potentiel de développement économique et d'accroissement des échanges régionaux).

II-Autres critères d'éligibilités :

Les projets soumis devront prendre en compte d'autres critères formels importants du Fonds Pacifique :

- ↳ Les projets devront **obligatoirement** être présentés avec les modèles annexés de **fiche-projet pour 2019** et de **budget prévisionnel**. Le détail des dépenses susceptibles d'être prises en considération et les explications nécessaires à la présentation du dossier figurent sur les deux documents précités (fiche-projet et cadre budgétaire) ;
- ↳ la contribution du Fonds Pacifique ne saurait excéder un **maximum de 50%** de la dépense globale, celle-ci ne prend pas en compte ni les charges salariales fixes du bénéficiaire, ni ses frais de gestion ;
- ↳ la participation d'autres sources de financement sera également appréciée. Ces cofinancements **devront être définis en amont**, lors de la constitution de votre dossier ;
- ↳ la dimension de médiation/publicité, d'impact sur le moyen et long terme, la capacité à réduire l'isolement du territoire ;

↳ **des indicateurs** devront être proposés afin de faciliter l'évaluation de chaque opération.

III-Dépôt des dossiers :

Les porteurs de projets intéressés devront remplir le dossier-type, composé de :

- **la fiche projet-2019**
- **le cadre budgétaire-simplifié 2019**

Ces documents sont téléchargeables sur le site de l'Administration à l'adresse suivante : <http://www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets/Fonds-de-cooperation-regionale>

↳ Complétés, ces documents devront être envoyés par courrier électronique à l'adresse suivante : caroline.brial@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr ou remis à l'Administration supérieure des îles Wallis et Futuna, au Service de la coordination des politiques publiques et du développement

avant le lundi 26 août 2019.

Le Comité directeur habilité à se prononcer sur les projets présentés sera consulté à partir de septembre 2019.

Contact : Pour toute information, veuillez contacter Mme Caroline BRIAL au Service de coordination des politiques publiques et de développement, Préfecture de Wallis et Futuna – BP 16 Mata'Utu – 98600 WALLIS, Tél. : (681) 72.28.10, Mail : caroline.brial@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr

Le Préfet, Administrateur supérieur,
et par délégation le Secrétaire général des îles Wallis et Futuna



Christophe LOTIGIE